

## CHOISIR LE METIER D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

### LA FONCTION

L'Assistant de Service Social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

L'Assistant de Service Social agit avec les personnes, les familles et les groupes pour

- ▶ améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- ▶ développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- ▶ mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

L'assistant de service social, à partir d'une analyse globale de la situation des personnes, familles ou groupes, élabore un diagnostic social et un plan d'intervention conclu avec la participation des intéressés.

Dans une dynamique partenariale et de réseaux, il contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social ; il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

L'Assistant de Service Social exerce une profession d'aide dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention.

### LES SECTEURS D'EMPLOI

On recense plus de 38 000 Assistants de Services Social employés dans les secteurs public, semi-public et le secteur privé

La diversité de secteurs amène à une pluralité de fonctions et d'activités au sein :

- ✓ de la Fonction Publique d'Etat (Ministère des Affaires Sociales, Education Nationale, Justice, Défense, etc.). ~ de la Fonction Publique Territoriale, (Conseils Généraux, Mairies),
- ✓ de la Fonction Publique Hospitalière,
- ✓ des organismes de protection sociale (Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, etc.),
- ✓ des établissements et organismes médico-sociaux et sociaux,
- ✓ des entreprises,
- ✓ des associations,
- ✓ du secteur libéral.

### Textes législatifs de référence

- Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'État et à l'exercice de la profession d'assistant de service social - Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social
- Circulaire N°DGAS/4A/2005/249 du 27 mai 2005 relative aux modalités de la formation préparatoire au diplôme d'État d'assistant de service social et à l'organisation des épreuves de certification